



FORMATION EN PRÉSENTIEL

# HABILITATION ÉLECTRIQUE CHARGÉ DE TRAVAUX B2-B2V.

Dernière mise à jour le 08/11/2024.

## OBJECTIF

Cette formation permet aux électriciens confirmé d'encadrer ou de réaliser des travaux et des essais du type création ou modification d'une installation, remplacement d'une armoire hors tension sur des installations en basse tension.

## COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Etre capable de citer les zones d'environnement et d'en donner leurs limites et prescriptions en lien avec son titre d'habilitation; Etre capable de mettre en oeuvre de son matériel, outils et équipements de protection et d'en identifier les risques associés ; Etre capable d'appliquer les conduite à tenir appropriées en cas d'accident ou d'incendie en lien avec le risque électrique ; Etre capable d'assurer la surveillance électrique d'opérations ; Etre capable d'identifier les différents opérations permettant la réalisation d'opérations en sécurité.
- Etre capable de réaliser des opérations d'ordre électrique basse-tension en qualité de chargé de travaux dans le respect des prescriptions de son habilitation et de la NFC 18-510

Tarif

nous consulter

Réf.

elec09

Contact

0297611182  
contact@poleformation.bzh  
<https://www.poleformation.bzh/>

## PUBLIC CONCERNÉ

Salariés électriciens qualifiés concernés par les travaux de remplacement, de connexion ou d'essai

## PRÉ-REQUIS

- Titulaire d'un titre d'électricien ou équivalent

## MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Présentiel

## MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Salle équipée et études et analyses de postes de travail



Niveau

Sans niveau de qualification



Modalité

Présentiel



Effectif par session

4 mini > 10 maxi



Durée

21 heures / 3 jour(s)

✉ Formation ouverte à certaines formes d'handicap : contactez notre référente Mme LE COGUIEC Paola pour plus d'informations.



# PROGRAMME

## Programme théorique

Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations ;  
Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure...  
Ouvrage ou installations : domaine de tension, limites et reconnaissance des matériels ;  
Zones d' environnement et leurs limites  
Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation ;  
Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations ;  
Protection collective : mesures, équipements et signalisation ;  
Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risque et mise en œuvre ;  
Incendies et accidents sur ou à proximité des ouvrages et installations électriques.  
Les domaines d'intervention B1 - B2.

## Programme pratique

Exercices et opérations des différents titres

# LES PLUS

Conforme à la norme NF C18-510 et aux articles R. 4544-1 à 11 du Code du travail, l'habilitation est la reconnaissance, par l'employeur, de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir, en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées. Avant d'être habilité, le travailleur doit avoir été formé et avoir été déclaré apte par le médecin du travail.

## INTERVENANT(S)

Formateur en habilitation électrique

## ÉVALUATION

Tests théorique et pratique

## ATTRIBUTION FINALE

Attestation de formation et avis d'habilitation électrique

## MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 36 mois, l'apprenant doit suivre une session de Maintien et actualisation des compétences chargé de travaux B2-B2v